



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/46/281 ✓
E/1991/112
5 juillet 1991

Original : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/
ESPAGNOL/
FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Point 95 a) de l'ordre du jour
provisoire*
DEVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS
RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE
DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX
PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES
HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1991
Point 12 de l'ordre du jour
provisoire**
QUESTIONS DE COORDINATION

Exécution du programme pour l'Année internationale
de l'alphabétisation

Rapport du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture intitulé "Suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous", établi en application de la résolution 44/127 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1989 (voir annexe).

* A/46/50.

** E/1991/100.

ANNEXE

Suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation
et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous

RESUME

Le 11 juin 1991, le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté à l'unanimité une décision (reproduite à l'Appendice) dans laquelle il autorise le Directeur général de l'UNESCO à communiquer le présent rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le transmette à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 44/127. Ce rapport dresse le bilan de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, en mettant l'accent sur les mesures qui sont maintenant prises pour prolonger ces initiatives sans perdre l'élan acquis.

1. Le 6 décembre 1989, lançant au Siège de l'Organisation des Nations Unies l'Année internationale de l'alphabétisation (1990), le Secrétaire général déclarait :

"Pour les Nations Unies, l'analphabétisme est une préoccupation majeure car pour près d'un milliard d'hommes et de femmes, les adultes analphabètes dans le monde, le droit à l'éducation proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas encore une réalité. L'analphabétisme ne fait pas seulement obstacle à une participation effective à la vie de la société : dans une grande partie du monde en développement où il touche la masse de la société, il compromet le progrès même de celle-ci, avec toutes les souffrances, privations et occasions manquées que cela implique."

Au cours de l'année 1990, la communauté mondiale a répondu à cette préoccupation en s'engageant à nouveau à promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental de la personne humaine, condition essentielle d'une participation démocratique et préalable au développement. Ce même esprit d'engagement a inspiré la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990 sous le parrainage de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'UNESCO. La Conférence a adopté une Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous ainsi qu'un Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux. Toutefois, ses parrains ne se sont pas satisfaits de proclamations : ils se sont engagés à accroître notablement leur soutien à l'éducation au cours de la décennie à venir. L'année 1990 a donc été une année de promesse et d'espoir pour l'éducation.

2. En dépit du très vif enthousiasme suscité par l'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, nul ne s'est leurré sur l'énormité de la tâche en sous-estimant les mesures à prendre pour la mener à bien. Pour le Directeur général de l'UNESCO :

"L'éducation pour tous suppose que tous contribuent à l'éducation... Si nous joignons l'imagination au pragmatisme, la volonté politique à l'art de trouver des financements, la solidarité internationale à la détermination nationale, l'expertise des éducateurs au regard neuf des médias, de la science et de la technologie, des milieux d'affaires, des organismes bénévoles et de toutes sortes d'autres sources, si nous remplissons toutes ces conditions et, sans doute, seulement à ce prix, le combat engagé pour étendre à tous les bienfaits de l'éducation pourra être victorieux."

Il est également apparu à l'évidence que l'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale ne constituaient que des amorces prometteuses et, surtout, des incitations à agir. L'on ne peut juger de leur succès ou de leur échec qu'à la lumière de ce qui leur fera suite. Prendre un bon départ est certes essentiel, mais c'est beaucoup moins difficile et contraignant que de conserver un rythme soutenu pendant toute la durée d'une décennie qui ne sera pas exempte de problèmes ni de préoccupations

concurrentes. Instaurer l'"éducation pour tous" est donc une entreprise qui, à coup sûr, mettra à rude épreuve tant la volonté politique des Etats que la solidarité de la communauté internationale.

3. L'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale se sont toutes deux appuyées sur des partenariats, issus de la prise de conscience que l'éducation telle qu'elle se présente aujourd'hui est appelée à avoir un profond retentissement sur la façon dont nous vivrons demain sur l'ensemble de la planète. L'éducation n'est pas un domaine spécialisé qui peut être "enclos" et confié à un unique ministère ou département dont il serait la chasse gardée. L'éducation, c'est l'avenir. Elle est et doit être la responsabilité de tous. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous a forgé entre les organisations qui l'ont parrainée et les gouvernements, organisations non gouvernementales, fondations et entreprises du secteur privé qui y ont participé une alliance puissante sans précédent. Dans la bonne centaine de pays où l'Année internationale de l'alphabétisation a pris corps et a eu un impact, son succès a reposé sur des partenariats nationaux et locaux qui réunissaient en général plusieurs organismes publics et de multiples organisations bénévoles soutenues par les médias. Dans beaucoup de pays, les commissions nationales pour l'UNESCO ont contribué à la mobilisation des ressources et à la promotion de la coopération. A n'en pas douter, s'il est un enseignement à tirer de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale, c'est incontestablement que le partenariat est source de puissance et de promesses.

4. Pour l'UNESCO, l'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous s'inscrivent dans le Plan d'action pour l'alphabétisation que la Conférence générale a approuvé à sa vingt-cinquième session, en 1989, par sa résolution 1.5 1/. Ce plan fait du combat à mener pour créer un monde sans analphabètes, la priorité absolue de l'UNESCO, et définit à cet égard quatre voies d'action principales :
i) sensibiliser l'opinion publique mondiale; ii) mobiliser la communauté internationale; iii) renforcer les projets et programmes régionaux d'alphabétisation; et iv) renforcer la coopération technique avec les Etats membres. Dans la mise en oeuvre des activités correspondantes, une attention particulière doit être prêtée à l'éducation des femmes et des jeunes filles et à la situation critique des pays où les problèmes d'analphabétisme sont les plus graves. L'Année internationale de l'alphabétisation visait avant tout à satisfaire au premier objectif - sensibiliser l'opinion - et la Conférence mondiale à pourvoir au second - mobiliser la communauté internationale et les organisations et organismes à son service. Il est toutefois évident que ces quatre objectifs sont étroitement liés et que les progrès accomplis dans une voie faciliteront les avancées dans d'autres.

5. Le suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale a exigé une restructuration majeure du Secteur de l'éducation du secrétariat de l'UNESCO, ainsi que la création d'une Division de l'éducation de base qui, par ses effectifs comme par son budget, en est de loin la plus grosse unité; celle-ci est chargée de promouvoir et de coordonner l'ensemble des services d'éducation de base qui étaient auparavant dispersés dans plusieurs divisions. Conformément au Plan d'action de l'UNESCO pour

l'alphabétisation, il est prévu que les crédits alloués à l'alphabétisation et à l'éducation de base augmenteront régulièrement tout au long de la décennie, en chiffres absolus comme par rapport aux dépenses de programme totales.

6. L'UNESCO donne au terme "alphabétisation" le sens le plus large. L'"alphabétisation" comprend non seulement l'enseignement extrascolaire de la lecture et de l'écriture à des adolescents et adultes pour compenser un défaut d'instruction antérieur, mais aussi les efforts visant à universaliser l'éducation primaire et prévenir ainsi l'analphabétisme pour l'avenir. Elle inclut également des activités de préalphabétisation dont le but est de susciter l'envie d'apprendre à lire et à écrire, ainsi qu'un vaste éventail de mesures de postalphabétisation qui sont nécessaires pour permettre aux nouveaux alphabétisés d'employer utilement leurs connaissances, en acquérant notamment une formation professionnelle et les savoir-faire indispensables dans la vie courante. L'UNESCO a une préférence pour le terme "alphabétisation" parce qu'il met l'accent sur ce qui est le propre de l'être humain : l'emploi de symboles; elle se défie de toute notion relative à un enseignement de qualité inférieure, dont l'objet serait limité et qui privilégierait l'aspect pratique et utilitaire de l'éducation aux dépens de sa dimension symbolique, théorique et éthique. Toutefois, l'appellation "alphabétisation" ne plaît pas à tous : elle peut évoquer un apprentissage livresque excessivement formalisé, voire la mémorisation mécanique. Or il est évident qu'un partenariat suppose à la fois une communauté d'idées et un accord sur une terminologie commune. Aussi, les parrains de la Conférence mondiale ont-ils opté pour l'expression "éducation fondamentale" qui recouvre aussi bien les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre. L'important est de noter qu'en général ces deux appellations différentes, "alphabétisation" et "éducation fondamentale" désignent pour l'essentiel les mêmes activités.

I. L'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ALPHABETISATION

7. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 1990 Année internationale de l'alphabétisation par sa résolution 42/104 du 7 décembre 1987, dans laquelle elle prenait également note avec satisfaction du programme pour l'Année présenté par le Directeur général de l'UNESCO et invitait celle-ci à prendre la direction de l'organisation et de la mise en oeuvre de l'Année. Ce faisant, l'ONU répondait à la résolution 2.2 que la Conférence générale de l'UNESCO avait adoptée à sa vingt-troisième session, en 1985, par laquelle elle lançait un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle "proclame une année internationale de l'alphabétisation, dont la célébration contribuera[it] à une plus grande compréhension par l'opinion publique mondiale des différents aspects du problème de l'analphabétisme et à l'intensification des efforts d'alphabétisation et de développement de l'éducation ... 2/. A sa quarante-quatrième session, en 1989, à la veille de

l'Année internationale de l'alphabétisation, l'Assemblée générale, dans sa résolution 44/127, a réexaminé les dispositions prévues pour l'Année, s'est félicitée de la convocation de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et a demandé instamment aux gouvernements et aux organisations de prêter leur appui aux efforts d'alphabétisation. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session un rapport sur l'exécution du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de cette session une question intitulée "Année internationale de l'alphabétisation".

8. Le programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation souligne le rôle crucial qui incombe aux Etats, à l'ONU et à d'autres organisations intergouvernementales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales dans la réalisation des objectifs assignés à l'Année. A l'évidence, une Année internationale visant à mobiliser l'opinion publique et à encourager les gouvernements à agir doit se traduire par un mouvement populaire et non être une action "administrée" du sommet par un organisme international. La tâche principale de l'"organisation chef de file" est moins de fournir une direction et des orientations que d'offrir des encouragements et une aide. L'UNESCO a interprété sa mission comme consistant à faciliter l'action des partenaires et la communication entre eux. Des efforts innombrables et divers se sont ainsi transformés progressivement en un mouvement international puissant et cohérent. Selon les propos mêmes du Directeur général :

"Nous avons réussi grâce à une étroite collaboration avec d'autres, faisant de leur succès le but de notre action. L'Année a été consacrée à instaurer des partenariats capables d'intervenir à l'échelle d'un monde où plus d'un adulte sur quatre est analphabète, où plus de 100 millions d'enfants âgés de 6 à 11 ans sont privés d'école".

9. Afin de fournir un point de convergence et de coordination aux activités menées par l'UNESCO à l'appui de l'Année, le Directeur général a mis sur pied un secrétariat de l'Année internationale de l'alphabétisation ainsi qu'un groupe d'action intersectoriel dont il a assumé la présidence. Au cours de l'année 1990, l'effectif du secrétariat - spécialistes et personnel de bureau - a fluctué entre 12 et 15 personnes, y compris quatre experts associés dont la rémunération a été prise en charge par le gouvernement de leurs pays respectifs (le Japon et la Norvège pour un expert chacun et la Suède pour deux); s'y sont ajoutés deux jeunes administratrices stagiaires venant de pays en développement, dont les services ont été financés par la Suède, ainsi que deux consultants - l'un détaché par l'Association internationale pour la lecture et rémunéré aux frais du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et l'autre fourni aux termes d'un accord avec l'Union internationale des étudiants. Conformément aux Principes directeurs concernant les années internationales et anniversaires adoptés par l'Assemblée générale dans sa décision 35/424 du 5 décembre 1980, le secrétariat de l'Année internationale de l'alphabétisation sera dissous le 30 juin 1991, et le suivi de l'Année sera confié à des unités permanentes de la Division de l'éducation de base.

10. Avant même que l'Année ne commence, son secrétariat avait recensé un certain nombre de besoins urgents auxquels il s'est immédiatement employé à pourvoir, comme par exemple établir des documents clés fournissant une information essentielle sur l'alphabétisation et les buts de l'Année, concevoir un logo, publier des affiches, produire un vidéogramme pour le lancement de l'Année. Dans la mesure du possible, ces activités ont elles aussi été menées à bien de manière participative. Le logo, par exemple, a été sélectionné à l'issue d'un concours mondial organisé par l'International Association of Art, et l'affiche officielle à l'issue d'un autre concours géré par l'UNESCO. Les autres activités du secrétariat de l'Année ont pratiquement toutes été entreprises en coopération avec les différents services et instituts de l'UNESCO, des organismes publics de nombreux pays, l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des institutions, des fondations et des médias. Le Groupe d'action international pour l'alphabétisation, association d'une trentaine d'organisations non gouvernementales pour la promotion de l'Année, a été l'instigateur et le partenaire très actif de nombreuses initiatives telles que la campagne de "prélancement" de l'Année, un Colloque international des médias sur l'alphabétisation, le "Voyage du livre". Un tel partenariat était souhaitable car il faut, pour s'impliquer, être soutenu par un intérêt et une motivation. Il était également rendu indispensable par la modestie du budget du secrétariat de l'Année - environ 500 000 dollars pour la période biennale s'étendant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1991 (à l'exclusion des dépenses de personnel) - et donc par l'urgent besoin de contributions de partenaires. La relative modicité des crédits affectés au secrétariat - le montant susmentionné ne comprend pas les coûts de la Conférence mondiale qui ont été partagés entre ses parrains - résultait d'un choix délibéré. Dans leurs réponses à une enquête menée en 1987, les Etats membres de l'UNESCO avaient insisté pour que l'Année internationale de l'alphabétisation ait pour effet d'accroître les ressources disponibles pour les activités d'alphabétisation et non de les réduire. Il ne pouvait donc être question d'amputer, pour la financer, le soutien précuaire de l'UNESCO aux efforts d'alphabétisation des Etats membres. De fait, l'appui financier de loin le plus important aux activités de l'Année - un million de dollars - est celui que l'UNESCO a alloué directement aux Etats membres dans le cadre du Programme de participation.

11. Les contributions volontaires en espèces, en nature et en services ont été très utiles en ce qu'elles ont permis au secrétariat de l'Année internationale de l'alphabétisation d'élargir ses activités et ont été accueillies avec gratitude. Outre les ressources en personnel susmentionnées, le Gouvernement canadien a financé l'impression des publications, le Gouvernement finlandais a versé 143 000 dollars au Compte spécial de l'UNESCO pour l'alphabétisation mondiale au titre des activités de l'Année, le Gouvernement de la République de Corée a fait don de 100 000 insignes, la société Apple a fourni du matériel de micro-édition; l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement (OCED) a imprimé des affiches et des brochures pour le secrétariat de l'Année et la société Zanders Feinpapiere AG a donné du papier pour l'impression des affiches. Faute de place, il n'est pas possible d'énumérer ici les nombreux autres dons qui ont également été reçus avec reconnaissance. Les multiples concours prêtés par des entreprises, organisations et personnes physiques aux activités

d'alphabetisation, en particulier dans les pays en développement, n'ont pas été moins appréciés. Certains étaient d'ampleur notable : le quotidien japonais Yomiuri Shimbun, par exemple, non content d'ouvrir largement ses colonnes aux problèmes d'alphabetisation dans le monde, auxquels il a consacré plus de 100 pages de demi-format, a recueilli auprès de ses lecteurs, avec le concours de la Fédération nationale des Associations UNESCO au Japon, plus de 2,5 millions de dollars de dons à l'appui de projets d'alphabetisation dans les pays d'Asie. Une autre importante contribution au succès de l'Année a été celle des 94 ambassadeurs honoraires - 48 femmes et 46 hommes - qui ont été choisis par les gouvernements de leurs pays respectifs et nommés par le Directeur général de l'UNESCO pour prendre la tête des activités de l'Année à l'échelle nationale.

12. Le Directeur général soumettra à la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-sixième session (automne 1991) un rapport passant en revue et évaluant les activités de l'Année internationale de l'alphabetisation. Ce bilan, requis par les Principes directeurs concernant les années internationales et anniversaires, sera fondé sur les réponses à un questionnaire adressé aux gouvernements des Etats membres et sur la vaste documentation rassemblée pendant l'Année. Au 21 mars 1991, l'UNESCO avait reçu 59 réponses à ce questionnaire - 9 de l'Asie et du Pacifique, 17 d'Afrique, 5 des Etats arabes, 19 d'Europe et d'Amérique du Nord et 9 d'Amérique latine et des Caraïbes. Etant donné que 118 Etats membres de l'UNESCO avaient créé des comités spéciaux pour l'Année internationale de l'alphabetisation ou confié à des organismes existants la responsabilité des activités de l'Année, on prévoit de recevoir en définitive au moins 100 réponses. Les questionnaires ont été remplis par des fonctionnaires ou, dans certains cas, par des comités désignés par le gouvernement de l'Etat concerné. On trouvera ci-après un résumé des réponses aux questions qui concernent la mesure dans laquelle les objectifs de l'Année sont considérés comme atteints, le degré de succès de l'Année dans l'Etat membre concerné, l'efficacité du soutien fourni par l'UNESCO et les plans de suivi. Toute autre source importante d'information sur ces questions est également mentionnée.

Réalisation des objectifs

13. Le programme de l'Année internationale de l'alphabetisation fixait six objectifs. Il a été demandé aux enquêtés d'évaluer les progrès accomplis dans la voie de leur réalisation en cochant l'une des cinq appréciations suivantes : "progrès remarquables", "progrès satisfaisants", "progrès passables", "peu ou pas de progrès" et "trop tôt pour juger".

Objectif no 1 : Faire en sorte que les gouvernements des Etats membres confrontés à l'analphabétisme ou à l'illettrisme s'emploient plus activement à éliminer ces problèmes, en particulier par l'éducation des habitants des zones rurales et des taudis urbains, des jeunes filles et des femmes et des populations et groupes ayant des problèmes ou des besoins particuliers à cet égard.

Progrès remarquables	Progrès satisfaisants	Progrès passables	Peu ou pas de progrès	Trop tôt pour juger
20 %	43 %	25 %	2 %	10 %

Objectif no 2 : Sensibiliser davantage l'opinion publique à l'étendue, à la nature et aux incidences de l'analphabétisme, de même qu'aux moyens et conditions de son élimination. Un effort devrait notamment être fait pour faire prendre conscience du pourcentage élevé d'analphabètes parmi les femmes adultes et de ce que cela implique quant au bien-être de leurs enfants, du moindre taux de fréquentation scolaire des filles par rapport aux garçons et du lien entre l'analphabétisme d'une part, et la pauvreté, le sous-développement et la marginalisation économique, sociale et culturelle, de l'autre.

Progrès remarquables	Progrès satisfaisants	Progrès passables	Peu ou pas de progrès	Trop tôt pour juger
19 %	60 %	19 %	0 %	2 %

Afin d'obtenir une deuxième évaluation des progrès accomplis dans la sensibilisation de l'opinion publique, on a passé en revue les articles consacrés à l'alphabétisation par 130 journaux nationaux et régionaux de premier plan au cours des années 1988, 1989 et 1990. En 1988, chacun des journaux de l'échantillon avait publié en moyenne moins d'un article de fond sur l'alphabétisation (0,66). En 1989, année de démarrage des préparatifs de l'Année internationale de l'alphabétisation, ce chiffre est passé à 1,4 article par journal. En 1990, la moyenne a été de cinq articles par journal. Le nombre moyen d'articles publiés dans les différents journaux de l'échantillon a donc été multiplié par 7,5 entre 1988 et 1990. On notera également que le secrétariat de l'Année internationale de l'alphabétisation, en coopération avec l'Office de l'information du public de l'UNESCO, avait constitué un certain nombre de dossiers de presse pour diverses occasions au cours de l'Année. Deux de ces dossiers - établis respectivement pour le lancement de l'Année, en décembre 1989, et pour la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre - ont été diffusés dans le monde entier et reproduits dans de nombreux journaux.

Le secrétariat de l'Année a expédié près de 300 000 documents et répondu à près de 3 000 demandes de conseils ou d'assistance - cela indépendamment des nombreuses publications sur l'alphabétisation produites par les bureaux régionaux et institutions de l'UNESCO. En tout, près de 100 titres - ouvrages, périodiques et documents - consacrés intégralement ou en partie à l'alphabétisation ont été publiés par l'UNESCO et par ses différents bureaux et institutions associées au cours de 1990.

Objectif no 3 : Accroître la participation populaire, à l'intérieur des pays et entre les pays, à l'action menée contre l'analphabétisme, en particulier par le truchement des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des associations bénévoles et des groupes communautaires.

Progrès remarquables	Progrès satisfaisants	Progrès passables	Peu ou pas de progrès	Trop tôt pour juger
16 %	47 %	30 %	2 %	5 %

Objectif no 4 : Renforcer la coopération et la solidarité entre Etats membres dans la lutte contre l'analphabétisme.

Progrès remarquables	Progrès satisfaisants	Progrès passables	Peu ou pas de progrès	Trop tôt pour juger
18 %	37 %	26 %	10 %	9 %

Objectif no 5 : Intensifier la coopération au sein du système des Nations Unies et, d'une manière générale, entre toutes les organisations intergouvernementales, et non gouvernementales s'agissant de la lutte contre l'analphabétisme.

Progrès remarquables	Progrès satisfaisants	Progrès passables	Peu ou pas de progrès	Trop tôt pour juger
22 %	42 %	21 %	3 %	12 %

Objectif no 6 : Profiter de l'Année internationale de l'alphabetisation pour lancer le Plan d'action destiné à éliminer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000 et lutter contre les obstacles qui freinent considérablement les progrès de l'alphabetisation, notamment en réduisant la déperdition d'effectifs dans l'enseignement primaire et en mettant en place des programmes de postalphabetisation en vue de prévenir la retombée dans l'analphabétisme.

Progrès remarquables	Progrès satisfaisants	Progrès passables	Peu ou pas de progrès	Trop tôt pour juger
27 %	48 %	13 %	3 %	9 %

Réussite de l'Année internationale de l'alphabetisation

Comment résumeriez-vous le bilan d'ensemble de l'Année internationale de l'alphabetisation dans votre pays ?

Une grande réussite ?	Une réussite relative ?	Un échec ?
47 %	53 %	0 %

Soutien fourni par l'UNESCO

i) Les documents, publications et matériels produits ou distribués par le secrétariat de l'Année internationale de l'alphabetisation à l'UNESCO (AIA Flash Infos, Le défi 1990, notes d'information, affiches, AIA : une chance à saisir, vidéo de lancement de l'Année, badges AIA, numéro spécial du Courrier, Alphabetiser ? Parlons-en, etc.) ont-ils été reçus par la structure ou le comité chargé de l'Année internationale de l'alphabetisation dans votre pays ?

Oui	Non
91 %	9 %

ii) Ont-ils été jugés en général pertinents et utiles ?

Oui	Non
95 %	5 %

iii) Le soutien que l'UNESCO a fourni pour l'Année par l'intermédiaire du secrétariat de l'Année internationale de l'alphabétisation et des bureaux régionaux a-t-il été satisfaisant ?

Oui	Non
80 %	20 %

Les réponses à la dernière question sont moins enthousiastes mais aussi plus révélatrices que les réponses aux autres questions. Leur analyse montre qu'à une exception près ce sont les pays en développement et en particulier ceux d'Afrique qui portent des jugements négatifs. Les notes explicatives accompagnant les réponses font apparaître clairement que ce dont ces pays avaient besoin et ce qu'ils voulaient, c'était obtenir un soutien financier pour leurs projets d'alphabétisation. Ces mêmes pays admettent pour la plupart avoir reçu régulièrement la documentation pour l'Année, qu'ils jugent du reste pertinente et utile, et considèrent l'Année comme une grande réussite pour ce qui est de la sensibilisation de l'opinion. Toutefois, dans les pays où 50 % des hommes et plus de 80 % des femmes sont analphabètes, le problème n'est pas de sensibiliser l'opinion publique mais d'agir; or dans les pays les plus pauvres, agir suppose non seulement une détermination nationale, mais aussi un soutien extérieur. Beaucoup des répondants qui jugent efficace l'appui fourni par l'UNESCO relèvent, dans leurs observations, la rapidité et l'utilité des mesures prises pour répondre à des demandes particulières.

Suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation

i) Une évaluation de l'Année internationale sera-t-elle entreprise dans votre pays ?

Oui	Non
67 %	33 %

ii) La structure ou le comité chargé de l'Année internationale de l'alphabétisation va-t-il continuer à fonctionner alors que l'Année a maintenant pris fin ?

Oui	Non
72 %	28 %

iii) Dans l'affirmative, continuera-t-il à s'occuper en priorité de l'alphabétisation et de l'éducation ?

Oui	Non
88 %	12 %

14. Quelle suite donner à l'Année internationale de l'alphabétisation ? On ne saurait concevoir à cette fin un plan unique : il en faut des centaines, un pour chaque pays et chaque organisation et, dans certains pays, un pour chaque Etat ou communauté. Il est également clair que la suite à donner à l'Année ne peut être dissociée de celle qu'il convient de donner à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Distinctes par leur point de départ, ces initiatives ont en effet un objectif commun : l'éducation pour tous.

La plupart des Etats membres qui ont répondu au questionnaire sur l'Année internationale de l'alphabétisation ont des idées claires sur la suite qu'il convient de lui donner et formulent souvent des propositions précises sur la manière dont l'UNESCO peut et doit y contribuer. Les opinions sur le suivi de l'Année diffèrent autant d'un pays à l'autre que l'état d'alphabétisation des populations. Dans les pays industrialisés, l'Année internationale de l'alphabétisation a eu notamment pour résultat de faire prendre mieux conscience du problème et l'illettrisme - qui touche une fraction de la population non négligeable puisque souvent estimée à un chiffre compris entre 10 et 20 % - ainsi que de renforcer la volonté de remédier à ce problème par une formation appropriée et de le prévenir chez les générations futures par des réformes de l'enseignement. Autre signe encourageant observé dans ces pays, on y est de plus en plus désireux d'épauler les efforts d'alphabétisation déployés dans les pays en développement. Dans le tiers monde, où l'on observe en général un analphabétisme de masse, il est à l'évidence nécessaire et logique, pour faire suite à l'Année internationale de l'alphabétisation, à la fois d'élargir les programmes d'alphabétisation des adultes et en particulier des femmes, d'en améliorer l'efficacité et de hâter le plus possible l'avènement de l'enseignement primaire universel. En bref, les observations des Etats membres laissent à penser qu'ils ne sont nullement à court d'idées pour répondre à la question : "Et maintenant, que faut-il faire ?". L'UNESCO se réjouit d'avoir la possibilité de coopérer avec eux au suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation.

15. L'Année internationale de l'alphabétisation apparaît rétrospectivement comme correspondant à un passage charnière dans le combat pour l'instauration d'un monde sans analphabètes. Jusque-là, les deux indices les plus communs des progrès de l'alphabétisation tendaient à diverger : tandis que le taux d'analphabétisme de la population adulte ne cessait de baisser, étant descendu en chiffres estimatifs de 38,5 % en 1970 à 26,6 % en 1990 et devant tomber, d'après les projections, à 21,8 % en l'an 2000, le nombre absolu d'analphabètes augmentait régulièrement sous l'effet de l'explosion démographique, étant passé, en chiffres estimatifs, de 890 millions en 1970 à 950 millions en 1985. Or, les estimations pour 1990 - 948 millions - font ressortir pour la première fois une diminution du nombre absolu d'analphabètes. Une nouvelle baisse qui doit le ramener à 935 millions est prévue pour l'an 2000. Si encourageantes que soient ces statistiques dans la mesure où elles prouvent que l'analphabétisme peut être vaincu, elles n'en attestent pas moins que les progrès sont laborieux et qu'il faudra en accélérer sensiblement le rythme si l'on veut atteindre les objectifs ambitieux des plans d'action internationaux, ou même simplement s'en approcher.

II. LA CONFERENCE MONDIALE SUR L'EDUCATION POUR TOUS

16. Avec la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, on a tenté, à une échelle et avec une énergie sans précédent, de rallier la communauté internationale à la cause de l'éducation, d'inciter tous les pays à réexaminer les besoins d'éducation fondamentale de leur population et les mesures à prendre pour y répondre et de forger une alliance entre les principaux organismes nationaux et internationaux qui ont la capacité d'offrir un appui technique, matériel et financier aux ministères de l'éducation et aux programmes éducatifs des pays en développement. La Conférence a été parrainée par la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF, auxquels se sont joints neuf coparrains (les Gouvernements du Danemark, de la Finlande, du Japon, de la Norvège et de la Suède, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'United States Agency for International Development, la Banque asiatique de développement et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture) ainsi que huit parrains associés (les Gouvernements de l'Australie, de l'Italie et de la Suisse, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence canadienne de développement international, le Centre de recherche pour le développement international et la Fondation Bernard van Leer). La Banque interaméricaine de développement a été coorganisatrice d'activités régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes. Accueillie par le Gouvernement thaïlandais, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous a réuni les représentants de 155 pays, 33 organismes intergouvernementaux et 125 organisations non gouvernementales. Ses principaux objectifs peuvent se résumer à ceci : raffermir, au niveau national, la volonté de promouvoir l'éducation fondamentale et accroître la solidarité internationale en faveur de cette entreprise. Concrètement, cette volonté nationale s'exprime par une majoration des crédits alloués au secteur de l'éducation et, à l'intérieur de ce secteur, à l'éducation fondamentale. Toutefois, la Déclaration adoptée par la Conférence avertit qu'accroître les investissements ne saurait suffire : une "vision plus large" s'impose afin d'aller au-delà des moyens présentement mis en oeuvre, des structures institutionnelles, des programmes d'enseignement, des systèmes de formation et des capacités de gestion. La solidarité internationale est en fait la contrepartie de la détermination nationale à agir. La communauté internationale s'engage à aider les pays qui s'aideront eux-mêmes.

17. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous que la Conférence a adoptée comprend trois parties intitulées "Les objectifs", "Une vision plus large" et "Les conditions requises". Les titres de ses sous-sections donnent une idée de son orientation et de son contenu : "Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux", "Elargir notre vision", "Universaliser l'accès et promouvoir l'équité", "Mettre l'accent sur la réussite de l'apprentissage", "Elargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale", "Améliorer le contexte de l'apprentissage", "Renforcer les partenariats", "Mettre en place des politiques d'accompagnement", "Mobiliser des ressources" et "Renforcer la solidarité internationale". Le cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux énonce les principes, les politiques et les approches à mettre en oeuvre pour traduire la Déclaration en actes.

18. La Conférence a également approuvé une Déclaration relative au suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui souligne que "le suivi sera assuré principalement au niveau des pays". Il y est noté que l'action internationale de suivi devra s'appuyer sur les mécanismes existants et qu'elle devra servir les initiatives prises à cet égard au niveau national et leur apporter un soutien efficace. Au cours de l'année écoulée depuis la Conférence, chacune des organisations participantes a mis en oeuvre des activités de suivi correspondant à son domaine d'action propre. L'action menée par l'UNESCO au niveau national a consisté essentiellement à aider les Etats membres à analyser leurs besoins, à définir des stratégies et à élaborer des projets destinés à être financés par des ressources extrabudgétaires. A cette fin, elle s'est employée avec les Etats membres à organiser des "tables rondes" réunissant des fonctionnaires et experts nationaux et des représentants d'organismes donateurs afin de concevoir des stratégies d'éducation pour tous. Aux niveaux régional et mondial, les activités de suivi visent à conserver l'élan acquis à Jomtien et à entretenir la volonté d'agir, à promouvoir la coopération régionale et à assurer des échanges de données d'expérience sur des problèmes clés comme celui des moyens d'améliorer l'apprentissage dans l'enseignement primaire et de permettre aux femmes et aux jeunes filles d'accéder à l'éducation dans tel ou tel contexte socioculturel ou économique déterminé. Dans l'exécution de ces activités, une attention particulière est attachée aux besoins éducatifs des groupes sociaux les plus vulnérables et les plus défavorisés. Grâce à des économies réalisées sur d'autres activités, le Directeur général de l'UNESCO a pu affecter un crédit spécial de 2 millions de dollars au financement du suivi immédiat de Jomtien. La Conférence internationale de l'éducation a choisi l'alphabétisation comme thème spécial de sa quarante-deuxième session, qui a réuni à Genève, en septembre 1990, des ministres et hauts fonctionnaires de l'éducation des Etats membres. C'est la première occasion qui était offerte à de hauts fonctionnaires, depuis Jomtien, d'examiner au sein d'une instance mondiale les conditions techniques et professionnelles nécessaires au succès des stratégies de l'éducation pour tous.

19. Les quatre parrains initiaux de la Conférence mondiale - la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF - ont maintenu et resserré leurs relations de travail en établissant des liens de coopération bilatérale et multilatérale. Des réunions de concertation entre les chefs de leurs secrétariats ont été organisées à deux reprises, dans les locaux de l'UNICEF à New York en juillet 1990 et dans ceux de la Banque mondiale à Washington en janvier 1991. Comme elle s'y était offerte à Jomtien, l'UNESCO a fourni les services nécessaires à la préparation et au suivi de la mise en oeuvre des décisions prises lors de ces réunions.

20. La Déclaration relative au suivi de la Conférence mondiale adoptée par celle-ci prévoyait que les différents partenaires présents à Jomtien souhaiteraient faire partie d'une instance consultative qui aurait pour but de promouvoir les objectifs de l'éducation pour tous. Les chefs des secrétariats des quatre organisations constituant les parrains originels de la Conférence mondiale sont convenus de convoquer le premier Forum consultatif international sur l'éducation pour tous au Siège de l'UNESCO pendant la première semaine de décembre 1991. Celui-ci rassemblera des personnalités de chacune des grandes

régions, les chefs des secrétariats d'organismes intergouvernementaux et bilatéraux et les dirigeants de fondations, d'entreprises privées, des médias et d'organisations non gouvernementales qui seront invités à titre personnel. Ce forum doit servir de mécanisme informel de consultation et de mise en commun de l'information entre les différentes entités qui étaient présentes à la Conférence mondiale et sont déterminées à assurer le succès de son suivi.

21. A l'occasion du premier anniversaire de la Conférence, les chefs des secrétariats de la Banque mondiale, du PNUD, de l'UNESCO et de l'UNICEF, ainsi que d'autres parrains ont publié une Déclaration de solidarité pour réaliser l'éducation pour tous, dans laquelle ils réaffirment leur conviction que l'éducation fondamentale pour tous est non seulement un droit de l'homme, mais aussi la pierre angulaire du développement humain. Ils notent également que les objectifs de l'éducation fondamentale ont été inclus dans le Plan d'action émanant du Sommet mondial pour les enfants, tenu à New York le 30 septembre 1990 - un plan auquel tous les pays pratiquement ont souscrit au niveau politique le plus élevé. La Déclaration de solidarité se termine par l'appel suivant : Faire en sorte que ce droit [à l'éducation] soit accordé à tous, sans exception, constitue sans doute le seul moyen véritablement efficace d'assurer un développement durable. Aussi demandons-nous à tous les pays et à la communauté internationale de joindre leurs efforts - de faire tout ce qui est en leur pouvoir et selon les ressources de chacun - pour réaliser, dans l'esprit et dans la lettre, les objectifs de l'éducation fondamentale pour tous d'ici à l'an 2000.

22. Bref, l'esprit de Jomtien est toujours vivant. Les objectifs énoncés dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous sont poursuivis au niveau national avec l'actif concours de la communauté internationale. Le fait que les organismes d'aide tant bilatérale que multilatérale aient annoncé une réorientation de leurs priorités en faveur de l'éducation de base est l'un des signes les plus encourageants du succès de la Conférence mondiale. L'UNESCO, organisation qui a la responsabilité de l'éducation au sein du système des Nations Unies, s'est efforcée de faciliter et d'encourager le concours d'autres organismes à la promotion de l'éducation de base et, quand c'était nécessaire, de mettre en place des mécanismes de concertation et de coordination. L'unité de l'alliance nouée à Jomtien est toutefois fondée sur une prise de conscience commune du fait que le sort de l'humanité est lié à l'éducation et que l'éducation doit être le souci et la responsabilité de tous. Comme le Secrétaire général l'a fait observer en lançant l'Année internationale de l'alphabétisation : "Le système des Nations Unies n'est jamais aussi fort et efficace que lorsqu'il agit collectivement pour résoudre les problèmes urgents de l'humanité."

LE MOMENT D'AGIR

23. Dans le présent rapport sont récapitulées les nombreuses mesures prises pour faire suite à l'Année internationale de l'alphabétisation et à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Mais, dans une optique plus large, il ne saurait y avoir de suivi efficace sans une expansion et une réforme de l'enseignement à l'échelle mondiale. Certes, les problèmes diffèrent d'un pays à l'autre à la fois par leur nature et par leur ampleur;

il n'en demeure pas moins que toutes les sociétés sont mises en demeure de répondre aux besoins d'éducation de leur population. Du reste, leurs points communs ne se limitent pas à cela : toutes doivent, par exemple, déployer un effort concerté pour identifier plus précisément leurs problèmes de manière à pouvoir les résoudre plus efficacement. On a déjà évoqué le problème difficile à cerner mais grave de l'illettrisme, qui se pose en particulier dans les pays industrialisés. Mais l'application de mesures fondées sur une dichotomie entre alphabètes et analphabètes est de moins en moins valable même dans les pays en développement. La progression de la fréquentation scolaire produit un grand nombre de "semi-alphabètes" à qui les cours d'alphabétisation traditionnels ne conviennent plus. Le caractère évolutif des besoins et des réalités, en matière d'éducation, appelle, dans toutes les sociétés, une étude approfondie. Il apparaît également que, dans tout pays, on trouve des personnes et des groupes qui ont des problèmes et des besoins spéciaux de diverses sortes dont il faut tenir compte si l'on veut qu'ils parviennent à maîtriser les apprentissages indispensables. Les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer et réformer l'éducation présentent aussi de nombreuses ressemblances. Même si les nouveaux moyens d'enseignement et les nouvelles technologies éducatives offrent un énorme potentiel, le succès de l'éducation n'en dépend pas moins en dernière analyse des enseignants, c'est-à-dire de personnes qui aient la formation et la motivation voulues pour aider les autres à apprendre, que ce soit dans un cadre scolaire ou non scolaire. Pour que les réformes de l'enseignement se concrétisent, les sociétés, développées ou en développement, doivent faire en sorte d'encourager, de respecter et d'honorer les enseignants. S'il faut reconnaître le rôle essentiel de l'enseignement, il ne faut pas négliger l'importance croissante de l'auto-apprentissage, non plus que les moyens par lesquels les sociétés peuvent l'encourager et le faciliter. L'UNESCO appuie depuis longtemps la création d'une presse rurale, en particulier en Afrique, ainsi que la promotion des bibliothèques et de l'édition de livres dans toutes les régions en développement. En effet, savoir lire et écrire n'a guère de sens et n'intéresse pas grand monde dans les sociétés où journaux et livres demeurent rares. En bref, l'éducation pour tous représente une tâche immense, aux facettes multiples. Grâce à l'Année internationale de l'alphabétisation et à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, l'alphabétisation et l'éducation de base sont désormais placées très haut sur la liste des priorités nationales et internationales. Il ne s'agit plus maintenant au premier chef de sensibiliser l'opinion publique. Le moment est venu d'une action à l'échelle mondiale, s'étendant sur 10 ans ou davantage. Tel est le défi que nous devons désormais relever, un défi qui exige des engagements nationaux renforcés et une solidarité internationale plus active.

Notes

1/ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Actes de la Conférence générale, vingt-cinquième session, vol. 1, Résolutions.

2/ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Actes de la Conférence générale, vingt-troisième session, vol. 1, Résolutions.

APPENDICE

Décision adoptée par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 11 juin 1991

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaissent le droit fondamental de toute personne à l'éducation,
2. Soulignant que l'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous constituent des initiatives prometteuses dans la voie de l'élimination de l'analphabétisme dans le monde, auxquelles il faudra s'employer à donner suite par une action vigoureuse,
3. Se félicitant de l'engagement résolu manifesté par les Etats membres, leurs commissions nationales pour l'UNESCO, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les médias et le secteur privé à l'appui de l'Année internationale de l'alphabétisation,
4. Exprimant sa gratitude aux gouvernements, aux commissions nationales pour l'UNESCO, aux organisations et entreprises pour les concours en espèces, en nature, en services et en personnel qu'ils ont apportés au secrétariat de l'Année internationale de l'alphabétisation, mis en place à l'UNESCO,
5. Se félicitant de l'esprit exemplaire de partenariat et de coopération qui s'est instauré entre les organisations ayant parrainé la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et soulignant l'importance des activités de suivi, qui sont nécessaires sur le plan international et régional pour parvenir aux objectifs énoncés dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous,
6. Rappelant le Plan d'action approuvé par la Conférence générale à sa vingt-cinquième session dans la résolution 1.5, qui établit les priorités et la stratégie de l'UNESCO dans la lutte pour instaurer un monde sans analphabètes,
7. Se référant à la résolution 44/127 de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de l'ONU de lui présenter, à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'exécution du programme de l'Année internationale de l'alphabétisation,
8. Prend note avec satisfaction du rapport intitulé "Suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous" que lui a présenté le Directeur général ;

9. Autorise le Directeur général à communiquer le rapport susmentionné, tel qu'il a été modifié à la lumière des débats de la Commission du programme et des relations extérieures, au Secrétaire général de l'ONU pour qu'il le transmette à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social;
10. Prie instamment les Etats membres et les organisations internationales d'intensifier leurs efforts pour que l'alphabétisation et l'éducation pour tous deviennent une réalité dans les meilleurs délais, en axant spécialement lesdits efforts sur les jeunes filles et les femmes;
11. Invite les Etats membres à manifester leur solidarité active avec les pays qui font face à des problèmes d'analphabétisme particulièrement graves et ne disposent pas des moyens de les combattre efficacement sans l'appui de la communauté internationale;
12. Invite également la communauté internationale ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales à contribuer à la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour combattre l'analphabétisme;
13. En appelle aux médias pour qu'ils s'efforcent davantage de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'engager des actions concertées et collectives pour vaincre l'analphabétisme.
